



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2804
30 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2804e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mercredi 30 mars 1988, à 15 h 30

Président : M. PEJIC (Yougoslavie)

Membres :

Algérie	M. IBRAHIMI
Allemagne, République fédérale d'	Le Comte YORK von WARTENBURG
Argentine	M. CULLEN
Bésil	M. NOGUEIRA-BATISTA
Chine	M. DING Yuanhong
Etats-Unis d'Amérique	M. WALTERS
France	M. BLANC
Italie	M. BUCCI
Japon	M. KAGAMI
Népal	M. RANA
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Crispin TICKELL
Sénégal	M. SARRE
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOGOV
Zambie	M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 50.

SOUHAITS DE BIENVENUE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ALGERIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je voudrais saluer la présence à la table du Conseil de S. E. M. Ahmed Taleb Ibrahim, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, et lui souhaiter, au nom du Conseil, une chaleureuse bienvenue. Nous avons tous la plus haute estime pour lui et pour son pays.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETRE DATEE DU 29 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19700)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Inde, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gharekhan (Inde), M. Bein (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Mas'oud (Arabie saoudite), M. Al-Sharaa (République arabe syrienne) et M. Ghezal (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 30 mars 1988 qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité invite M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, conformément à la pratique passée du Conseil, à l'occasion de l'examen de la question intitulée 'La situation dans les territoires arabes occupés'."

Cette lettre a été distribuée sous la cote S/19706.

Le Président

La proposition de l'Algérie n'est pas faite en vertu des dispositions de l'article 37 ou de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, mais si elle est approuvée par le Conseil, l'invitation à participer au débat confèrera à l'Organisation de libération de la Palestine les mêmes droits de participation que ceux conférés aux Etats Membres lorsqu'ils sont invités à participer au débat conformément aux dispositions de l'article 37.

Un membre du Conseil souhaite-t-il prendre la parole au sujet de cette proposition?

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis ont toujours estimé qu'en vertu du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, la seule base juridique permettant au Conseil d'inviter des personnes à prendre la parole au nom d'entités non gouvernementales est l'article 39. Depuis 40 ans, les Etats-Unis sont favorables à une interprétation généreuse de l'article 39 et n'auraient certainement émis aucune objection si la question s'était posée dans le contexte de cet article. Cependant, nous nous opposons à des dérogations spéciales à la procédure établie. Les Etats-Unis, par conséquent, s'opposent à ce que soient octroyés à l'Organisation de libération de la Palestine les droits de participation au débat du Conseil de sécurité qui seraient les siens si cette organisation représentait un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons, certes, qu'il convient d'entendre tous les points de vue, mais qu'il ne faut pas pour autant contrevenir au règlement. En particulier, les Etats-Unis n'approuvent pas la pratique récemment suivie au Conseil de sécurité, qui semble chercher, sur une base sélective, à rehausser le prestige de ceux qui souhaitent s'adresser au Conseil en faisant dérogation au règlement intérieur. Nous estimons que cette pratique ne repose sur aucune base juridique et qu'elle représente une entorse au règlement.

C'est pourquoi les Etats-Unis demandent que cette proposition d'invitation soit mise aux voix. Il va de soi que les Etats-Unis voteront contre cette proposition.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Si aucun autre membre du Conseil ne souhaite prendre la parole, je considérerai que le Conseil est prêt à se prononcer sur la proposition de l'Algérie.

Il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, Japon, Népal, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : France, Allemagne, République fédérale d', Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et 4 abstentions. La proposition est donc adoptée.

Sur l'invitation du Président, M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 29 mars 1988 qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse une invitation à M. Chedli Klibi, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, à propos du point actuellement inscrit à l'ordre du jour du Conseil et intitulé 'La situation dans les territoires arabes occupés'."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/19705 et sera publiée à nouveau de façon à se lire correctement.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil est d'accord pour adresser une invitation à S. E. M. Klibi, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui en réponse à la demande contenue dans une lettre datée du 29 mars 1988 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes pour le mois de mars (document S/19700).

Le Président

Le premier orateur inscrit sur ma liste est S. E. M. Ahmed Taleb Ibrahimi, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie et Président du Comité ministériel des Sept sur les territoires occupés. Je lui donne la parole.

M. IBRAHIMI (Algérie) : Que vous soyez à la présidence du Conseil de sécurité au moment où la nation arabe revient revendiquer ici le droit et la justice est, pour la délégation ministérielle arabe que j'ai l'honneur de conduire, un motif particulier de satisfaction et de confiance.

Satisfaction d'abord, en raison des relations étroites de solidarité et de coopération qui lient les Etats arabes et votre pays, la Yougoslavie, relations qui affirment leur dimension profonde et leur solidité dans l'action commune dans le non-alignement.

Confiance ensuite, parce que le Conseil de sécurité est si heureusement dirigé par un diplomate accompli et considéré et par un pays si fermement attaché à toutes les valeurs qu'incarnent les Nations Unies.

Depuis plus de 100 jours, le monde est témoin d'un héroïque soulèvement populaire en Palestine occupée. Si le peuple palestinien n'y porte que la symbolique arme de la pierre, sa détermination inébranlable et son esprit de sacrifice indomptable sont par contre parvenus à secouer jusqu'aux consciences si longtemps réfractaires face au déni total de ses droits et face à son exil, y compris sur son sol national depuis 40 ans.

L'ampleur de la répression sioniste en Palestine occupée a vu toute sa gravité reflétée dans le fait que le Conseil de sécurité y a réagi vigoureusement et à trois reprises, par ses résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988). Il importe que ces résolutions soient scrupuleusement appliquées et que la protection humanitaire la plus large soit assurée à la population des territoires occupés.

L'escalade de la répression doit faire l'objet d'une préoccupation de tous les instants de la part du Conseil de sécurité qui ne saurait se laisser d'élever sa voix autorisée pour le respect de la dignité de l'homme palestinien dans sa patrie.

Marquée par une évolution de portée historique, la situation qui prévaut aujourd'hui en Palestine occupée, invite à l'analyse lucide et à la compréhension véritable de tout ce dont elle témoigne. Car, en dépit des vaines tentatives de le réduire au rang de phénomène passager, le soulèvement populaire palestinien impose plusieurs constats.

D'abord, si le peuple palestinien rejette dans un mouvement de révolte généralisée la domination étrangère, il ne s'agit là que d'une étape nouvelle et assurément déterminante dans une lutte qui a pris son élan depuis plusieurs décennies pour le recouvrement de la liberté et le rétablissement du droit. Saisir cette vérité, c'est déjà aller au-delà d'une vision événementielle de la situation

M. Ibrahimi (Algérie)

présente. S'imprégner de l'audace qu'elle impose, c'est prendre résolument parti pour l'avènement d'une solution authentique à la question du Moyen-Orient, qui ne saurait, ni ne pourrait, se concevoir dans l'ignorance de la dimension centrale que revêt la question de Palestine.

Ensuite, on ne peut manquer de voir dans la répression féroce qui s'acharne sur le peuple palestinien, la nature exacte du sionisme qui se révèle ainsi dans toute sa nudité. Car, et faut-il le rappeler, les scènes d'horreur qui soulèvent, aujourd'hui, l'émotion et l'indignation ne sont que l'expression d'une politique fondamentalement hégémoniste et annexioniste.

Enfin, dans cette nouvelle épreuve qu'il traverse, le peuple palestinien redit qu'il n'a d'autre porte-parole que son organisation de libération. En cette nouvelle démonstration que son seul représentant légitime est bien l'OLP, le peuple palestinien fournit toute sa réponse à ceux qui tentent de discréditer cette organisation nationaliste ou de l'écartier du dialogue de la paix, et avertit de nouveau que nul ne pourra stipuler pour lui.

Au Sommet de Fès, la nation arabe a défini avec courage et responsabilité les éléments essentiels d'une solution globale et juste à la crise du Moyen-Orient. Cette démarche réaliste a été appuyée par la communauté internationale qui a identifié le cadre obligé pour la paix, à travers une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies avec la participation de l'OLP.

Si la crise du Moyen-Orient révèle toujours toutes les dimensions dangereuses qu'elle recèle pour la paix et la sécurité internationales, ce n'est donc point faute de disponibilité de la nation arabe, ni faute de sollicitude persévérante de la quasi-totalité de la communauté mondiale. La paix demeure à réaliser et le droit à consacrer dans cette région, parce que le sionisme n'y proclame qu'une quintuple négation : non à l'existence d'un peuple palestinien, non à l'autodétermination de ce peuple, non à un Etat palestinien indépendant, non à l'évacuation des territoires arabes occupés, non à toute forme de négociation dont le but ne serait pas des accords séparés. Une telle attitude n'est que rejet des principes qui doivent fonder la paix et la sécurité internationales, et au premier titre desquels s'inscrivent le droit de tout peuple à l'autodétermination et à l'indépendance et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

M. Ibrahimi (Algérie)

L'histoire contemporaine du Moyen-Orient a fait une ample démonstration de ce qu'il n'est pas d'issue à cette crise par la recherche fébrile de dérivatifs à ses seuls facteurs brûlants. Elle a établi que l'arrogance du sionisme ose se parer outrageusement et indûment des allures du droit parce que, et à notre regret, d'importantes capacités internationales persistent à s'inscrire dans son sillage condamné au lieu de se mettre sincèrement au service de la paix.

M. Ibrahimi (Algérie)

Par son soulèvement collectif, le peuple palestinien annonce à la communauté internationale qu'il vient d'aborder une nouvelle étape dans sa lutte de libération nationale. Il affirme que, dans sa marche irréversible pour la reconquête de ses droits, il dispose d'une capacité illimitée de sacrifice, et compose avec l'alliance du temps. L'enfance palestinienne requise prématurément par un devenir à rectifier est la preuve la plus expressive que le combat palestinien n'aura de fin que par l'émergence d'un Etat palestinien indépendant et souverain.

En tout cela, il y a une interpellation urgente pour les Membres des Nations Unies, en particulier pour tous ceux pour lesquels cette organisation a investi de lourdes responsabilités afin que la volonté réelle de régler justement et définitivement le conflit du Moyen-Orient se libère enfin des visions étriquées. L'heure n'est plus qu'à l'effort résolu et exige l'économie d'investigations indues pour emprunter enfin la voie sans alternative de la convocation d'une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations Unies. Pour en garantir le succès, cette entreprise a ses exigences authentiques qu'il faut encore aujourd'hui rappeler.

En premier lieu, et à travers cette conférence, la communauté internationale a des responsabilités à assumer. Toute démarche en vue d'une conférence ombrelle destinée à abriter des négociations bilatérales ou parcellaires et ignorant la dimension centrale de la question palestinienne est, par avance, une tentative à l'échec assuré. Au regard de sa propre histoire et au motif de sa mission fondamentale, l'Organisation des Nations Unies doit investir son autorité dans cette conférence de paix et s'ériger en gardien vigilant pour que ses principes cardinaux y soient consacrés.

En deuxième lieu, une véritable conférence de paix doit ouvrir sa table en toute égalité à la principale victime du conflit du Moyen-Orient : le peuple palestinien. Cette présence se doit naturellement d'être assurée par le porte-parole que ce peuple s'est souverainement choisi pour s'exprimer : l'Organisation de libération de la Palestine.

En troisième lieu, l'objectif de cette conférence doit être en corrélation avec les revendications légitimes et les droits imprescriptibles du peuple palestinien à se déterminer librement et à établir son Etat indépendant et souverain sur son sol national. C'est dire par là même que toute approche visant à

M. Ibrahimi (Algérie)

moduler les formes d'une domination foncièrement inacceptable et à exclure d'avance le libre avènement d'un Etat palestinien n'augure que de sombres présages pour le devenir du Moyen-Orient.

Enfin, et en quatrième lieu, la paix ne saurait retrouver tous ses droits au Moyen-Orient sans l'évacuation totale et inconditionnelle de l'ensemble des territoires arabes occupés.

Pour avoir tant subi le martyre et la négation, le peuple palestinien a le droit d'attendre de la communauté internationale que l'injustice qui l'a frappé soit enfin définitivement corrigée. Pour avoir tant donné à la civilisation universelle, la terre du Moyen-Orient est habilitée à attendre une mobilisation mondiale déterminée pour que la paix y soit restaurée.

Pour la conduite de cette oeuvre historique, les regards se tournent tout naturellement vers les Nations Unies. Agissant au nom de celles-ci, le Secrétaire général de l'Organisation a déjà mérité notre reconnaissance pour les efforts louables et inlassables qu'il déploie pour le dénouement du problème du Moyen-Orient. Dans son action, qu'il soit assuré de tout notre soutien et de notre encouragement.

Il reste à en appeler à l'émergence tant attendue d'une volonté unanime au Conseil de sécurité en faveur d'une véritable conférence internationale de paix au Moyen-Orient. En cela, il s'agit, pour cet organe central, d'oeuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales et de mettre ses pouvoirs au service d'une volonté internationale si massivement exprimée et maintes fois réitérée.

Par son soulèvement et ses sacrifices quotidiens, le peuple palestinien adresse, à la communauté des nations, un message d'espoir. Il est impérieux que cet espoir ne soit pas déçu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie des paroles très aimables qu'il m'a adressées et, en particulier, des paroles généreuses et amicales qu'il a eues à l'égard de mon pays, qui a le plus grand respect pour le rôle que joue l'Algérie sur la scène internationale.

L'orateur suivant est S. E. M. Chedli Klibi, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KLIBI (interprétation de l'arabe) : Depuis plus de trois mois, les territoires arabes occupés connaissent une escalade des activités d'oppression et de répression menées contre les habitants arabes. En dépit de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de trois résolutions qui condamnent très clairement la politique des autorités d'occupation ainsi que leurs pratiques, qui constituent une violation des droits de l'homme, en dépit des appels lancés à Israël par le Conseil de sécurité pour qu'il respecte les Conventions de Genève concernant la protection des personnes civiles en temps de guerre qui s'appliquent, comme le Conseil l'a affirmé, aux territoires palestiniens et aux autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, et en dépit des recommandations contenues dans les rapports que le Secrétaire général a présentés à la suite de l'envoi sur place d'une mission chargée d'établir les faits, Israël continue de mépriser la volonté de la communauté internationale, intensifie ses actes de répression et augmente ainsi considérablement le nombre des victimes innocentes, morts et blessés, dont la plupart sont des enfants et des jeunes âgés de moins de 20 ans.

M. Klibi

En dépit des pressions croissantes dans le monde qui exigent que l'on mette fin à cette tragédie et que l'on force Israël à respecter les droits légitimes du peuple palestinien, la situation continue de se détériorer parce qu'Israël rejette toujours le droit international, méprise les droits de l'homme les plus élémentaires, s'obstine à défier la communauté internationale et à recourir à toutes sortes de méthodes pour commettre des actions contraires aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La question dont le Conseil est saisi maintenant est particulièrement grave et ceci pour des raisons fondamentales. Une intervention immédiate est indispensable pour éviter d'éventuelles conséquences tragiques. Il faut appliquer les principes de la Charte des Nations Unies et le Conseil doit assumer les responsabilités de la défense des droits de l'homme et faire respecter les droits des peuples et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La première chose à considérer, c'est que le soulèvement général du peuple palestinien qui a commencé au début du mois de décembre dernier est un mouvement national dans son ampleur, dans ses motifs, dans sa planification et dans ses objectifs. Ce n'est qu'un maillon dans la longue lutte menée par le peuple palestinien contre la colonisation par installation de colons qui ont utilisé tous les moyens et toutes les ruses possibles pour s'emparer de la terre de ce peuple et pour en faire un peuple de déracinés et de sans-abri. On a essayé de supprimer l'identité nationale de ce peuple et de détruire son infrastructure nationale.

Le soulèvement du peuple palestinien aujourd'hui n'est pas un soulèvement causé par le désespoir et les privations, par l'oppression économique et les conditions sociales dans lesquelles il vit du fait des complots des autorités israéliennes qui lui ont confisqué ses terres, détruit ses foyers et refusé son éducation. Ce n'est pas un soulèvement contre l'administration civile injuste sous le joug de laquelle ce peuple doit vivre et qui le soumet à des mesures de discrimination raciale, de torture, de terrorisme et de déportations. En dépit de toutes les atrocités commises par les autorités d'occupation, ce soulèvement est la révolution d'un peuple qui rejette catégoriquement l'occupation étrangère et qui luttera jusqu'à son dernier souffle pour mettre fin à cette occupation et défendre cette terre historique, son identité nationale et ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur son

M. Klibi

territoire national. Ainsi donc, le soulèvement du peuple palestinien a pour but de mettre fin, une fois pour toutes, aux vaines tentatives des autorités d'occupation qui s'efforcent de réprimer le caractère national de la lutte de ce peuple, de le priver de son existence nationale même et de l'anéantir en faisant de lui un groupe de réfugiés, et de déformer sa cause pour en faire non pas une question nationale politique mais un problème d'ordre social ou économique. Toutes ces tentatives ont pour objectif de saper les droits inaliénables de ce peuple à l'autodétermination et à la souveraineté nationale sur son propre territoire.

Le caractère national du soulèvement du peuple palestinien explique pourquoi ce soulèvement dure depuis cinq mois sans faiblir, et lui fournit les éléments qui font de lui une véritable révolution. Ce soulèvement se manifeste de différentes façons : il est socialement généralisé; il touche toutes les couches sociales du peuple palestinien, tous les secteurs de la population. Ce fait se reflète par l'étendue géographique de ce soulèvement, qui s'est étendu à tous les villages, toutes les villes, toutes les cités et camps de réfugiés des territoires occupés. Il se traduit encore par l'unité de cette lutte où nous voyons toutes les forces politiques du peuple palestinien à l'intérieur de la Palestine occupée, des pays arabes occupés et ailleurs, s'unir pour souligner leur union organique à l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, renouvelant ainsi leur attachement à une direction politique unifiée dans ce cadre.

Tout cela explique pourquoi il est impératif pour nous de reconnaître la gravité des événements des territoires arabes et palestiniens occupés, car cette situation n'ira qu'en s'aggravant, à moins que nous n'entreprenions des efforts collectifs pour nous attaquer aux racines profondes de ce problème, pour mettre fin à l'occupation par Israël de tous les territoires occupés et pour permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits nationaux inaliénables en toute liberté, notamment de son droit à l'autodétermination.

Voilà essentiellement pourquoi il est impératif que la communauté internationale réponde aux efforts d'un peuple qui lutte pour sa cause nationale, pour sa liberté et sa dignité.

La seconde considération qui exige une action internationale dans ce domaine, c'est que le Conseil de sécurité, qui s'est réuni aujourd'hui une fois de plus pour

M. Klibi

débattre de la grave situation dans les territoires palestiniens occupés, traite en fait d'une question plus vaste - celle de la guerre et de la paix -, c'est peut-être l'un des problèmes les plus graves et les plus complexes que connaisse le monde depuis que les Nations Unies ont été créées, en 1945. La révolution actuelle du peuple palestinien est un nouvel aspect de la question de Palestine, qui a vu le jour au cours du premier quart de notre siècle. Et nous allons entrer dans le dernier quart de siècle sans que ce problème ait reçu de solution définitive. Le caractère anormal de cette situation et les actes d'agression répétés d'Israël ont engendré un conflit arabo-israélien, qui continue de se détériorer dangereusement depuis la deuxième guerre mondiale. Depuis, la région a connu cinq guerres régionales qui ont gravement mis en danger la paix et la sécurité internationales.

La question dont nous débattons aujourd'hui n'est pas seulement un problème local relatif à la question de Palestine, bien qu'elle soit au coeur du conflit et, malgré son importance et les injustices historiques qui s'y rattachent, nous sommes témoins aujourd'hui d'un phénomène beaucoup plus vaste qui résulte d'un affaiblissement de l'intérêt international pour la question palestinienne et de l'expansion continue d'Israël. Il y a un conflit régional dans une des régions les plus névralgiques du monde, ce qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Ce danger est permanent, et la situation peut exploser à tout moment.

Le Conseil de sécurité doit prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour éviter toute conséquence dangereuse. Les graves menaces d'Israël contre la souveraineté de l'Arabie saoudite, qui souhaite exercer son droit national de renforcer ses moyens de défense, sont un nouvel exemple de l'expansion de ce conflit du fait qu'Israël persiste à rejeter ce qui constitue la base même d'une paix globale, à savoir le respect du droit international qui régit les relations entre les nations et des règles qui régissent les droits des peuples. Les graves événements qui ont eu lieu dans les territoires occupés, notamment au cours de ces derniers jours, ont créé une situation humanitaire tragique, qui donne à son tour une dimension tragique aux souffrances du peuple palestinien.

M. Klibi

En dépit de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et des appels lancés par la communauté internationale, la puissance d'occupation persiste dans ses tentatives d'étouffer la révolution du peuple palestinien, donnant carte blanche à son armée, à sa police, à ses gardes frontière et aux bandes de ses colons, passant d'une étape à l'autre dans son terrorisme d'Etat qui a pour cible l'existence même du peuple palestinien ainsi que tous les aspects de sa vie nationale. Israël persiste dans son terrorisme violent et systématique sans aucune retenue morale à l'abri de toute sanction internationale, s'attaquant aussi bien aux bébés, aux enfants, aux blessés qu'aux femmes enceintes, infligeant sa répression, que la communauté internationale ne saurait plus tolérer, à des Palestiniens sans défense, qui ne sont armés que de pierres, de leur foi et de leur dévouement. Ce terrorisme violent pratiqué par l'occupant sioniste contrevient à la quatrième Convention de 1949 et fait fi aussi de tous les principes moraux défendus par l'humanité et qui ont donné naissance aux Nations Unies et à sa charte.

Les trois résolutions du Conseil de sécurité, 605, 607 et 608 adoptées en 1988 soit à l'unanimité, soit à une quasi-unanimité, reflètent la profonde inquiétude du Conseil de sécurité face à la grave situation qui existe dans les territoires palestiniens occupés et sa ferme conviction qu'il convient de mettre fin à ces tragédies et à ces dangers.

Cependant, la situation s'est gravement détériorée depuis la dernière session du Conseil, et Israël continue de refuser de se conformer à la volonté du Conseil et de la communauté internationale. Face à cette situation, le Conseil de sécurité doit maintenant adopter une résolution efficace pour assurer la réalisation des trois objectifs suivants :

Premièrement, des mesures pratiques et efficaces doivent être prises conformément à la Charte pour forcer Israël à mettre fin à ses pratiques terroristes et à accepter les résolutions de la communauté internationale; deuxièmement, des mesures efficaces doivent être prises pour protéger le peuple palestinien - sa vie, ses biens, ses terres et ses institutions nationales; troisièmement, des efforts réels doivent être faits pour convoquer une conférence internationale efficace de paix au Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties concernées, y compris sur un pied d'égalité, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en vue de trouver une solution

M. Klibi

d'ensemble à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien, fondée sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

Pour terminer, je voudrais dire que la poursuite aujourd'hui de l'examen des graves événements survenus dans les territoires arabes occupés et les mesures répressives auxquelles recourt Israël offrent l'occasion au Conseil de souligner une fois encore qu'il est en mesure de s'acquitter de ses responsabilités et de renouveler l'espoir placé dans la volonté internationale de mettre un terme à l'agression, étant donné que l'Organisation mondiale a été édiflée dans un monde en décombres à la suite d'une guerre insensée déclenchée par des théories qui ont violé les lois et les principes humains. Les résolutions du Conseil, et toutes autres mesures qu'il pourra prendre, détermineront l'approche qu'il conviendra d'adopter pour traiter de la question du Moyen-Orient au cours des quelques mois à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le Ministre d'Etat de l'Arabie saoudite, M. Mohammed Mas'oud. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAS'OUUD (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de la compétence et de la sagesse dont vous faites preuve dans l'accomplissement de vos fonctions.

J'exprime ma gratitude et mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Walters, Représentant permanent des Etats-Unis, pour sa présidence du mois dernier.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés, les drames qui s'y déroulent et les crimes qui y sont commis à chaque heure de chaque jour par les autorités d'occupation sionistes contre un peuple qui refuse de se soumettre à la volonté de l'occupant étranger et à sa coercition despotique.

Une fois de plus, le Conseil est réuni pour examiner une situation semblable à celle que l'humanité a connue dans ses heures les plus sombres et que l'histoire a condamnée comme elle a condamné ceux qui l'avait provoquée. Chaque jour, et même chaque heure, la radio et la télévision nous tiennent informés des événements.

M. Mas'oud (Arabie saoudite)

Nous voyons ainsi des images qui sont abominables et condamnables : des innocents qui sont tués, des enfants dont les os sont brisés, des femmes et des personnes âgées victimes d'actes de cruauté. Nous entendons ces nouvelles et regardons ces scènes depuis environ 120 jours; aujourd'hui, nous voyons que le soulèvement se poursuivra tant que le but recherché n'aura pas été atteint; aujourd'hui, nous sommes ici pour examiner la situation et adopter des résolutions en vue de mettre un terme à cette tragédie, dans l'espoir de remédier à la situation. En dépit des protestations et des condamnations que suscite cette situation dans le monde, le statu quo persiste, la situation empire même et les tueries et l'oppression se poursuivent; la puissance occupante colonialiste persiste dans ses intentions néfastes, rejette toute résolution qui la condamne, ne tient compte ni de l'opinion mondiale qui la condamne, ni des protestations, pour la simple raison que la communauté internationale n'a pris aucune mesure drastique, se contentant de prononcer des discours et d'adopter des résolutions.

M. Mas'oud (Arabie saoudite)

Alors même que nous sommes ici réunis au Conseil de sécurité, les forces d'occupation sionistes imposent un blocus à un peuple entier, un couvre-feu à plus de 2 millions de Palestiniens sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et dans les territoires précédemment occupés de Palestine. Les autorités d'occupation prétendent que ce blocus - dont l'objet est d'affamer le peuple, et qui est imposé par la force des armes, par le meurtre et une destruction qui n'a eu son pareil qu'à l'âge des ténèbres et, pour notre génération, dans les pays ravagés par l'occupation nazie - et les diverses mesures d'oppression prises contre d'autres populations occupées ne sont que des mesures de police visant à maintenir la paix et le calme à l'occasion de la "Journée de la terre", la Terre bonne et sacrée, qui commémore le jour où le peuple palestinien, il y a 12 ans, s'est levé, a affronté l'armée d'occupation, a réclamé sa terre usurpée et a payé de son sang pour sa liberté.

N'est-il pas étrange que le peuple même qui rappelle chaque jour au monde entier ce qu'il a souffert aux mains des nazis - les privations, les persécutions et le génocide - implore l'humanité pour qu'elle le considère d'un oeil favorable et lui apporte son aide pour infliger des actes de privations, de torture et d'annihilation contre le peuple arabe de Palestine en le privant de sa liberté, en l'emprisonnant dans son propre pays, en lui coupant l'eau, la nourriture et l'électricité afin de l'affamer et de le soumettre? Les nazis ont essayé de cacher ces atrocités, mais les sionistes les commettent en plein jour, aux yeux de tous. C'est là une entreprise de lâches qui essaient de réaliser leurs objectifs par des moyens de type nazi et autres moyens interdits par la loi et condamnés par les coutumes, imperméables à tout sentiment et insoucieux de l'opinion publique mondiale.

Le soulèvement du peuple arabe palestinien n'a pas commencé hier; c'est un soulèvement authentique, qui est né avec chaque enfant, qui a grandi avec lui pour arriver avec maturité, à l'âge d'homme. Quand un Arabe palestinien vient de naître, sa mère lui dit : "Tes mains seront tranchées et ta vie te sera enlevée si tu ne restaures pas la terre de tes ancêtres qui a été usurpée par l'agresseur sioniste". Si ces enfants, ces femmes et ces hommes qui, les bras nus, jettent des pierres contre des soldats ennemis armés de balles, de grenades, de tanks et de tous autres engins de guerre, l'ont fait - et ils le feront encore - c'est parce

M. Mas'oud (Arabie saoudite)

qu'ils sont convaincus de leurs droits et pénétrés de leur attachement à la terre sacrée sur laquelle eux-mêmes, leurs parents et leurs grands-parents avant eux sont nés et ont grandi.

Nous connaissons tous le sens et la force de ce qui est juste. Où est ce sens, où est cette force dans ce que nous observons aujourd'hui? En bonne logique, où les trouvons-nous? Si les promesses, les accords et les traités entraînent des obligations, pourquoi ceux qui commettent ces crimes refusent-ils de respecter ces obligations? La quatrième Convention de Genève traite des personnes sous occupation et de leur protection par les autorités d'occupation. Diverses résolutions des Nations Unies ont souligné cet aspect des choses et demandé son respect et son application. Mais il semble bien que tout cela n'a pas été entendu, par des esprits fermés qui n'ont aucun sens de ce qu'est la conscience, de ce qui est juste, de ce que sont des obligations et des conventions. Ils persévèrent dans la transgression et la coercition. La communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, est aujourd'hui priée de modifier le cours des choses, de corriger ce qui est mauvais et de punir le crime.

Ce que les autorités d'occupation sionistes font dans les territoires arabes occupés - les meurtres, les os que l'on brise, les privations alimentaires et la destruction de personnes désarmées - est une tache sur la conscience de l'humanité, représentée par les Nations Unies et leurs institutions, qui observent tout cela sans prendre de mesures; une humanité qui a souffert, tout au long de son histoire, de despotes, d'agresseurs, des nazis et des colonialistes; une humanité qui s'est révoltée, les a jugés, condamnés et emprisonnés et a créé des Nations Unies comme un nouveau commencement dans l'histoire de l'humanité - tout cela a été fait au nom de la liberté et de la justice. Et nous voyons l'humanité et la communauté internationale assister en spectateur aux atrocités et aux tragédies que connaissent les territoires occupés aujourd'hui, se contentant de quelques mots de condamnation et de reproche, ce qui ne suffit pas pour arrêter la transgression des agresseurs.

Il est temps de prendre des mesures effectives et pratiques pour faire cesser ces tragédies. Je m'adresse à tous les représentants ici présents et, à travers eux, à tous les Membres des Nations Unies. Nous en appelons tout particulièrement aux Etats qui ont parrainé la résolution de partage de la Palestine et créé ceux

M. Mas'oud (Arabie saoudite)

qui sont représentés par Israël. J'en appelle à tous pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités et fassent leur devoir envers leurs peuples, les autres peuples du monde et les générations futures et illuminent une page qui s'assombrit chaque jour.

Qui sait; ce qui se passe aujourd'hui servira peut-être de leçon pour ces peuples. Nous lançons un avertissement. Si nous ne contrôlons pas la situation, un nuage noir couvrira tôt ou tard toute la région et les peuples n'oublieront pas leurs souffrances. Il faut donc faire cesser cette tragédie pour permettre aux Palestiniens de restaurer leurs droits légitimes et d'établir leur Etat indépendant sur leur terre sacrée. La conférence internationale doit être convoquée, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation des parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Certains orateurs qui m'ont précédé ont évoqué les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et je ne répéterai pas ce qu'ils ont dit. J'ajouterai cependant, avant de terminer, que si l'on veut réaliser ses objectifs, on le peut - et rien ne nous empêchera de les réaliser.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre d'Etat de l'Arabie saoudite des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, M. Farouk Al-Sharaa. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-SHARAA (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
Monsieur le Président, c'est avec une profonde satisfaction que nous vous voyons présider les délibérations du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous en sommes d'autant plus satisfaits que votre pays, la Yougoslavie, entretient, avec mon pays, la Syrie, les relations les plus étroites issues de la tradition, non seulement sur le plan bilatéral mais également dans le cadre du Mouvement des non-alignés, qui incarne, par ses principes et ses objectifs, les aspirations des peuples à la liberté et au développement social et économique indépendant, ainsi que l'espoir d'instaurer la paix dans le cadre de l'égalité et de la justice.

Je ne pense pas que nous ayons besoin d'apporter de nouvelles preuves comme nous l'avons fait si souvent pour établir l'ampleur de l'injustice, de l'oppression et de la répression dont est victime le peuple arabe palestinien en raison de la poursuite par Israël de l'occupation de sa patrie. En effet, les écrans de télévision, dans tous les ménages, dans tous les pays du monde, montrent des images saisissantes et bien plus éloquents que tout ce qui a déjà été dit ou qui pourrait encore être dit dans le cadre de ce conseil.

Nous autres, Arabes, sommes pleinement conscients, depuis de longues années, des pratiques répressives exercées par Israël et de ses plans agressifs et expansionnistes dirigés contre notre nation arabe dans son ensemble et, plus particulièrement, contre notre peuple vivant sur la Rive occidentale, à Gaza et sur les hauteurs du Golan et au Sud-Liban. Mais tous les peuples connaissent maintenant cette situation qui en appelle à la conscience de tous les habitants de notre planète. Le soulèvement palestinien dans les territoires arabes occupés, qui se poursuit sans répit depuis quatre mois, établit des faits que nul ne saurait ignorer, car ce sont des vérités incontournables, qui ne sauraient plus être réfutées, comme par le passé, par le biais d'une logique mécanique et stérile.

Premièrement, ce soulèvement a établi de la manière la plus claire et la plus décisive que les habitants arabes, qui ploient sous le joug de l'occupation israélienne, ne peuvent plus supporter cette occupation, quelles que soient les circonstances, et qu'ils sont farouchement résolus à y mettre fin dans toutes les terres arabes occupées. Et cette détermination inébranlable ne fait plus de doute désormais, car elle est renforcée par les résolutions des Nations Unies et par le droit international.

M. Al-Sharaa (Rép. arabe syrienne)

Deuxièmement, le peuple palestinien, dont Israël a violé les droits nationaux de la manière la plus grave, à l'issue de ce soulèvement populaire qu'il a mobilisé, toutes tendances confondues, n'acceptera rien de moins désormais que le droit de disposer de lui-même et d'édifier un Etat indépendant sur son sol national de Palestine.

Troisièmement, la poursuite, par Israël, de cette politique répressive, n'aura pas raison des aspirations ni des droits du peuple palestinien mais ne fera que renforcer sa détermination à se défendre, et la violence israélienne engendrera la violence. Le siège imposé aujourd'hui par les forces israéliennes dans les terres arabes occupées ne fera que renforcer la détermination du peuple palestinien à repousser l'occupation par tous les moyens dont il dispose. L'histoire ancienne ou contemporaine abonde en exemples de ce genre. Dans la plupart des cas, les empires coloniaux les plus anciens dans l'histoire ont reculé sous la pression des peuples faibles et désarmés.

Quatrièmement, les peuples arabes et les peuples du tiers monde dans leur ensemble n'ont pas cessé, depuis des années, de déclarer que la politique israélienne est une politique raciste et qu'Israël a apporté la preuve qu'il était la réplique exacte du régime raciste de Pretoria. La résolution des Nations Unies, dans laquelle il est déclaré que le sionisme est un régime raciste, est avérée aujourd'hui plus que par le passé.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité, instance internationale suprême chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a la responsabilité de la mise en oeuvre de ses propres résolutions qui visent à protéger les habitants des terres arabes occupées et à mettre fin à l'occupation israélienne. Il convient ici de rappeler le rapport du Secrétaire général qui a été présenté à ce conseil en application du paragraphe 6 de la résolution 605 (1987), dans lequel on affirme le refus par le peuple palestinien de l'occupation israélienne et la nécessité d'accorder la protection la plus élémentaire à ce peuple, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre. Cette protection relève de la responsabilité de ce conseil, tout comme elle relève des signataires de la Convention, notamment au titre de l'article premier, dans lequel il est stipulé que

"les hautes parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente convention en toutes circonstances."

M. Al-Sharaa (Rép. arabe syrienne)

Il est évident que le refus par la puissance occupante d'appliquer les termes de cette convention en territoire occupé contraint le Conseil de sécurité et ses membres à adopter les mesures qui s'imposent.

Sixièmement, il est indispensable, pour instaurer un règlement pacifique, global et juste au problème, de tenir une conférence internationale efficace dotée de prérogatives. Cette conférence se tiendrait sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité ainsi qu'avec la participation, sur un pied d'égalité, des parties au conflit, dont l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, conformément aux résolutions des Nations Unies et sur la base du retrait israélien de toutes les terres arabes occupées et du respect des droits nationaux, inaliénables et imprescriptibles du peuple arabe palestinien, notamment le droit de retour dans sa patrie, le droit de disposer de lui-même et le droit d'édifier sur son sol national un Etat indépendant qui lui soit propre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays et à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser et d'adresser, par votre intermédiaire, aux autres membres du Conseil de sécurité nos remerciements pour nous avoir permis de participer à ce débat. Nous sommes heureux de vous voir présider les débats du Conseil ce mois-ci. Nous sommes certains que le Conseil pourra, sous votre direction éclairée et grâce à votre expérience de diplomate et à vos talents éminents, parvenir aux résultats les plus souhaitables.

Le Conseil de sécurité se réunit de nouveau pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés, au sujet de laquelle il a déjà adopté trois résolutions depuis le début du soulèvement populaire dans les territoires arabes occupés le 9 décembre dernier. Les plus récentes réunions du Conseil de sécurité consacrées à cette session ont eu lieu du 27 janvier au 1er février pour examiner le rapport important, document S/19443, présenté par le Secrétaire général en vertu de la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité. Le Conseil n'avait pu prendre une décision à ce sujet car un membre permanent a opposé son veto au projet de résolution présenté alors parce qu'il estimait que la participation du Conseil de sécurité au règlement d'un problème qu'il valait mieux, selon lui, aborder par les voies diplomatiques était à l'époque prématurée. Nous avons, certes, été déçus par cette position, mais nous espérons que les voies diplomatiques nous conduiraient à l'objectif souhaité. Pourtant, le temps passe sans résultats concrets. En fait, cette opposition a eu des effets contraires sur la situation, car Israël s'est obstiné dans son arrogance, a durci son attitude et a intensifié ses mesures de répression contre la population palestinienne sur la Rive occidentale et à Gaza, et lui a ainsi infligé davantage de souffrances et de douleurs. En fait, toutes ces mesures ne feront, en définitive, que renforcer la barrière psychologique qui sépare les Palestiniens des Israéliens et briser tout espoir de règlement qui ramènerait la paix et la sécurité.

La situation sur la Rive occidentale et à Gaza continue de se détériorer car nous constatons un nombre croissant de martyrs, de blessés et de détenus. En dépit de l'escalade des mesures de répression israéliennes et de l'emploi, par Israël, de

M. Salah (Jordanie)

toute la panoplie de mesures dont il dispose, l'opinion publique semble s'habituer à cet état de fait. Maintenant, le monde s'émeut moins des souffrances du peuple palestinien, qui se trouve seul face au terrorisme israélien. Il a donc fallu que le Conseil de sécurité se réunisse aujourd'hui pour examiner la situation existant dans les territoires palestiniens occupés, qui est marquée par la détermination du peuple palestinien à exercer ses droits légitimes, tandis qu'Israël continue de les lui refuser.

La position d'Israël est devenue, de jour en jour, de plus en plus brutale. Israël a pris diverses mesures et employé diverses pratiques inhumaines, que j'énumérerai par la suite, car, sinon, il n'y aurait pas eu besoin de réunir le Conseil. Nous nous élevons donc contre l'affirmation selon laquelle des réunions consécutives du Conseil de sécurité nuisent à son prestige et à son pouvoir. Le fait est que c'est le non-respect des résolutions du Conseil de sécurité qui l'entraîne à se réunir de nouveau. En recourant au Conseil aujourd'hui, nous donnons une nouvelle fois la preuve que nous reconnaissons ses responsabilités et que nous sommes attachés à son prestige et à son pouvoir.

Bien que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi, à sa dernière réunion, à faire appliquer les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, ce rapport reste cependant le document de base dont le Conseil est saisi. Nous espérons que le Conseil de sécurité fera aujourd'hui plus qu'affirmer la nécessité d'assurer la protection et la sécurité de la population civile sur la Rive occidentale et à Gaza et prendra des mesures à cette fin, de façon à ne pas laisser Israël agir à sa guise. Bien que l'opinion mondiale soit unanime quant à l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux territoires arabes occupés, Israël persiste à ne pas la reconnaître. En outre, Israël, bien que puissance occupante, ne s'acquitte pas de ses devoirs à l'égard de ces territoires en vertu du droit international. Israël refuse donc de mettre fin à son occupation des territoires arabes, bien que l'opinion mondiale estime à l'unanimité que cette occupation est la cause directe de l'instabilité dans la région du Moyen-Orient.

Le Conseil de sécurité a le pouvoir, en vertu de la Charte des Nations Unies, d'agir directement et efficacement permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits. L'attitude d'Israël, qui persiste effrontément à le priver de ces droits, compromet la paix et la sécurité internationales.

M. Salah (Jordanie)

Israël aurait dû tirer les leçons du soulèvement populaire qui a lieu sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et aborder la question de Palestine d'une façon rationnelle. Il aurait dû considérer que ce soulèvement lui donnait l'occasion de modifier sa position en ce qui concerne les droits nationaux du peuple palestinien. Mais Israël continue de nier ces droits, de les fouler aux pieds et de défier la volonté de ce peuple en lutte par tous les moyens répressifs dont il dispose, car il croit qu'il peut réinstaurer le statu quo d'avant le soulèvement, maintenir sa mainmise sur les territoires et opprimer ses propriétaires légitimes.

M. Salah (Jordanie)

Depuis le début du soulèvement, Israël prétend que les pratiques actuelles visent à rétablir l'ordre public sur la Rive occidentale et à Gaza de façon à pouvoir commencer le processus de paix. Cela n'est pas logique. Il ne s'agit pas de rétablir l'ordre public. Les Palestiniens ne sont pas citoyens israéliens. La Rive occidentale et la bande de Gaza ne sont pas des territoires israéliens. La question, donc, est celle de la lutte nationale menée par le peuple palestinien pour recouvrer ses droits légitimes, libérer sa terre, vivre dans la liberté, la dignité et la paix, confiant dans l'avenir de ses générations futures. Israël, en poursuivant ses actes de répression et en refusant de tirer les leçons de l'histoire, ne veut pas ne pas reconnaître que les peuples dont les droits ont été usurpés finiront par être restaurés, aussi longtemps que cela puisse prendre, quels que soient les sacrifices à consentir.

Les mesures adoptées par Israël contre les Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza correspondent à une guerre brutale qui vise à mater ce soulèvement puis à briser la volonté du peuple palestinien pour le disperser. Israël a adopté des mesures et des politiques répressives au cours des 20 années d'occupation qui n'ont fait que se durcir.

Il est difficile d'énumérer toutes ces politiques, tous ces actes mais, à titre d'exemple, j'en citerai quelques-unes. Des troupes israéliennes ont été autorisées à tirer par balles au-dessus des têtes des manifestants; de nouveaux types de balles ont été utilisées capables d'infliger de graves blessures physiques et de briser les os. Briser les os, d'ailleurs, est devenu la politique officielle déclarée du Ministre de la défense israélienne, politique qui est appliquée par les troupes israéliennes. Il y a aussi un nouveau type de gaz, qui n'est pas un gaz lacrymogène et qui affecte le système nerveux et provoque la perte de conscience. Plus de 180 personnes ont subi le martyre et il y a eu plus de 5 000 blessés.

Nous avons assisté à la profanation des lieux saints lorsque les forces de l'ordre y sont entrées, à l'emploi des gaz lacrymogènes et à des actes d'agression contre les fidèles musulmans; à l'augmentation des vagues d'arrestations, tandis que la détention administrative relève maintenant de l'autorité du commandant sur le terrain, sans qu'il ait besoin d'un ordre d'un tribunal militaire. Il y a eu aussi une prolongation de la période minimum de détention administrative, qui est passée à six mois. Le nombre de détenus dépasse les 10 000 et il comprend de

M. Salah (Jordanie)

nombreux enfants. Les communications internationales ont également été rompues avec les territoires arabes occupés et il y a eu des restrictions imposées aux correspondants des médias internationaux qui ont également été victimes de certains actes d'agression. Il y a eu aussi un arrêt des livraisons de combustibles et d'essence sur la Rive occidentale, ce qui a forcé les commerçants à fermer boutique et l'on a aussi privé d'aide humanitaire et de services médicaux ceux qui en avaient besoin.

Il y a eu des actes d'agression contre les hôpitaux, contre les maisons et on a transformé les écoles en camps de détention. On a imposé un couvre-feu dans certaines villes et certains villages et elles ont été déclarées zones interdites par les militaires; des couvre-feux contre la population de la Rive occidentale et la bande de Gaza ont été imposés pour l'isoler du reste du pays et rendre la vie quotidienne de plus en plus difficile. L'exemple le plus récent est le "bouclage" de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, qui ont été proclamées zones militaires interdites pendant trois jours à partir du 28 mars, et l'on a également imposé un couvre-feu à Gaza pendant une semaine à partir de la même date.

Si j'ai fourni tous ces exemples, c'est pour rappeler que la situation se détériore et que les conditions de vie de la population de la Rive occidentale et de la bande de Gaza sont de plus en plus difficiles. J'ai du mal à croire que le Conseil ignore cette situation : la persistance de l'agression d'Israël contre le peuple palestinien et la violation par Israël des droits les plus élémentaires des palestiniens sont une nouvelle preuve de la véritable nature des objectifs israéliens, qui sont de perpétuer l'occupation et de judaïser les territoires arabes occupés et soumettre à perpétuité les citoyens arabes à la machine de terreur israélienne.

Nous n'avons pas besoin d'autres preuves des véritables objectifs d'Israël, et pourtant Israël nous en fournit des exemples de plus en plus nombreux. L'autre jour, le Premier Ministre Yitzhak Shamir a bien insisté sur le fait qu'Israël n'abandonnerait pas la Rive occidentale et Gaza pour des raisons bibliques et de sécurité, et pour d'autres raisons aussi. Il donne à cela une explication inacceptable. Lors de sa récente visite aux Etats-Unis, il a donné aussi une interprétation déformée des résolutions internationales; il a déclaré qu'Israël, en rendant le Sinaï à la souveraineté égyptienne en vertu des Accords du Camp David,

M. Salah (Jordanie)

s'était acquitté de ses obligations en vertu de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et qu'Israël n'est donc plus obligé de rendre la Rive occidentale et la bande de Gaza.

Tandis qu'Israël se livre avec hystérie à des pratiques qu'aucune conscience ne peut accepter, nous avons dans différentes parties du monde entendu d'autres voix, les voix amies d'Israël, lui demandant d'entendre l'appel à la raison et de mettre fin à son occupation de la Rive occidentale et de Gaza, car la continuation du statu quo est un danger, non seulement pour la sécurité des Palestiniens mais aussi pour l'avenir et pour le sort futur d'Israël lui-même. Bien entendu, il y a des voix dissidentes qui demandent à Israël de réprimer la révolte palestinienne avec la plus grande force et le plus tôt possible. Ce sont les mêmes, d'ailleurs, qui demandent à Israël de boucler les territoires arabes occupés et d'exclure les représentants des médias internationaux de ces territoires occupés pour protéger l'image de marque d'Israël.

M. Salah (Jordanie)

Nous nous préoccupons certes de ces appels, mais nous ne les prenons pas vraiment au sérieux parce que nous connaissons les raisons partisans et racistes qui les motivent. De tels appels ne se distinguent, de toute façon, que par leur manque de vision et de discernement.

L'occupation israélienne des territoires arabes est la cause la plus importante, en fait la cause directe, de la situation qui existe actuellement dans les territoires occupés. Elle est aussi la cause d'une situation dangereuse qui sévit dans l'ensemble du Moyen-Orient. Cette situation ne s'améliorera que lorsque l'occupation israélienne prendra fin.

Parmi les citations utiles que l'on peut faire, il pourrait être instructif de se référer à la déclaration suivante faite par un ancien président des Etats-Unis, M. Richard Nixon - un ami proche d'Israël - que l'on trouve dans un nouveau livre dont des extraits ont été publiés dans le Washington Times du 24 mars :

"Nombre d'Israéliens acceptent l'impasse diplomatique. Bien qu'elle puisse servir leurs intérêts à court terme, elle ne peut que conduire à une catastrophe à long terme. Toute escalade de la violence réduit les perspectives d'une paix durable."

Si nous sommes d'accord avec M. Nixon lorsqu'il poursuit en disant que les Etats-Unis peuvent jouer un rôle constructif dans la recherche d'un règlement au conflit du Moyen-Orient, nous ne pouvons cependant que regretter que les Etats-Unis aient retardé leur dernière initiative de paix, qui ne satisfait pas d'ailleurs les attentes et requêtes des Arabes. Nous espérons que les Etats-Unis useront de leurs étroites relations avec Israël pour amener celui-ci à changer sa position à l'égard des droits inaliénables du peuple palestinien. Les Etats-Unis, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, peuvent contribuer à la réalisation d'une paix d'ensemble, juste et durable pour mettre fin au conflit arabo-israélien.

Les souffrances que continue d'endurer le peuple palestinien sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza en raison de l'occupation israélienne ne peuvent être tolérées, ni ignorées. Le monde, que le soulèvement du peuple palestinien a stupéfié, devrait appuyer un peuple sans défense, auquel tout fait défaut à l'exception de la volonté lorsqu'il fait face à l'appareil militaire brutal qui utilise tous les moyens pour briser sa détermination et ce pour le maintenir à jamais sous sa domination. Nous demandons au Conseil de sécurité

M. Salah (Jordanie)

de prendre d'urgence des mesures efficaces pour assurer la protection et la sécurité du peuple palestinien, conformément aux recommandations que l'on trouve dans le précieux rapport (S/19443) présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité. Nous demandons également au Conseil d'agir sérieusement et sans relâche pour trouver un règlement pacifique au conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Nous maintenons que le moyen qui permettra ce règlement est la tenue d'une conférence internationale efficace, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec les autres parties.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jordanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. SARRE (Sénégal) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait tout d'abord saluer la présence parmi nous de cette délégation ministérielle arabe, conduite par S. E. M. Ahmed Taleb Ibrahim, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, étant persuadée qu'avec ses conseils nous serons à même de régler d'une façon judicieuse la question que nous examinons aujourd'hui.

Il y a lieu de noter qu'au moment où nous nous réunissons pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés un événement spirituel, de dimension internationale, saisit actuellement l'humanité. Il s'agit, d'une part, des Pâques juives et chrétiennes, qui constituent un moment de réflexion en direction de la paix, de la solidarité et d'une meilleure compréhension entre les nations. Et sous peu, nous aurons le saint mois du Ramadan, qui est aussi pour la communauté musulmane une période riche de réflexion en direction des objectifs que je viens de citer. En tout état de cause, nous devons avoir à l'esprit que ces deux événements sont liés dans nos délibérations pour essayer de ramener la paix, la justice et la stabilité dans cette partie troublée du Moyen-Orient.

Il y a un peu plus de trois mois, et plus exactement au mois de décembre dernier, alors que la révolte des populations palestiniennes commençait à prendre de l'ampleur dans les territoires arabes occupés, notamment à Gaza et en Cisjordanie, une réunion du Conseil de sécurité dénonçait encore une fois le comportement des troupes israéliennes.

M. Sarré (Sénégal)

En prenant part alors aux délibérations du Conseil, nous tenions surtout, en notre double qualité de représentant du Sénégal et de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à manifester notre refus de voir la situation en Palestine se détériorer et d'assister à la mise en péril de la paix et de la sécurité internationales, sans que l'Organisation des Nations Unies, singulièrement cet auguste conseil, puisse assumer les responsabilités qui sont les siennes.

La reprise, aujourd'hui, des travaux du Conseil survient à un moment particulièrement critique dans l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés et dans l'ensemble de la région. D'ailleurs, à cet égard, Monsieur le Président, je vous ai même adressé aujourd'hui une lettre, ainsi qu'à notre distingué Secrétaire général, pour attirer votre attention sur la détérioration de la situation dans cette région.

Déjà au cours des quatre mois écoulés, nous avons réuni le Conseil de sécurité à plusieurs reprises pour examiner une situation pour le moins préoccupante. C'est que toutes ces démarches procèdent non seulement de notre foi et de notre attachement aux principes et objectifs de la Charte de cette organisation, mais aussi, et surtout, de notre détermination de trouver, dans le cadre des Nations Unies, une solution négociée, juste et durable à la question du Moyen-Orient, dont l'élément central, on le sait, est la question de Palestine.

Le problème auquel nous avons à faire face est d'autant plus sérieux que la dégradation constante de la situation, marquée notamment par la poursuite de la violence et surtout les meurtres et assassinats que continue de commettre l'armée d'occupation, n'arrive toujours pas à amener le Conseil de sécurité à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des populations palestiniennes et sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

M. Sarré (Sénégal)

Nous avons déclaré devant ce conseil ou devant l'Assemblée générale lors de la présentation des rapports du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que si l'ONU tardait à trouver une solution à la question palestinienne, la violence allait s'accroître au point de menacer la paix et la stabilité dans la région, voire même dans le monde. Les événements tragiques qui se poursuivent actuellement dans les territoires occupés viennent, hélas, nous le confirmer.

L'Organisation des Nations Unies a indéniablement la responsabilité de veiller à la réalisation des aspirations et des droits du peuple palestinien et à sa protection. Nous sommes d'avis qu'il appartient maintenant au Conseil de sécurité de donner suite aux recommandations adoptées par consensus à la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève en septembre 1983 et approuvées à maintes reprises, à une majorité toujours plus large, par l'Assemblée générale, en faveur, notamment, de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient. Nous tenons à rappeler encore une fois que ces recommandations sont objectivement fondées sur les principes de base internationalement reconnus touchant le problème palestinien, noeud du conflit arabo-israélien.

La communauté internationale dans sa quasi-unanimité estime que cette convocation est désormais une nécessité urgente. Cette opinion est exprimée non seulement au sein de l'Organisation des Nations Unies mais également à travers les décisions et déclarations d'un grand nombre d'autres organisations intergouvernementales comme la Ligue des Etats arabes, dont nous venons d'entendre d'ailleurs le Secrétaire général, l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des non-alignés et la Communauté économique européenne et, plus près de nous, la session du Conseil des ministres de la Conférence islamique, tenue la semaine dernière à Amman, sans parler d'autres déclarations faites sur la base d'une nation - je pense notamment à la déclaration faite par l'Union soviétique le mois dernier sur la même question.

D'ailleurs, en examinant cette question, je crois que nous devons avoir à l'esprit toutes les approches qui nous sont présentées, dans la mesure où elles participent du désir de contribuer à la recherche d'une solution juste et durable. En cela, nous espérons que l'initiative prise par les Etats-Unis d'Amérique trouvera une solution heureuse, dans la mesure où elle respectera les principes sacrés relatifs aux droits palestiniens.

M. Sarré (Sénégal)

Au nom de la délégation du Sénégal et du Comité palestinien, nous tenons une fois de plus à souligner que la question de Palestine a atteint une phase critique. Nous demandons instamment que l'on redouble d'efforts pour apporter une solution juste et durable à cette question et mettre ainsi fin à la situation inacceptable du peuple palestinien.

A cet égard, ma délégation et le Comité palestinien sont convaincus que la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient, qui bénéficie d'un appui unanime, offre à toutes les parties intéressées de vastes possibilités de participation aux négociations, qui devraient conduire à une solution d'ensemble juste et durable de la crise du Moyen-Orient. Nous lançons donc un appel pressant à tous les membres de cet auguste conseil pour qu'ils contribuent positivement à l'adoption de mesures appropriées pour réinstaurer la politique de dialogue entre toutes les parties intéressées et concernées, afin de mettre fin à cette situation tragique qui dure depuis bientôt 40 ans.

Comme je le disais il y a plus d'un mois, il est temps que la paix des braves s'instaure. Comme je le disais aussi, cette paix ne sera pas exclusivement arabe ou israélienne. Elle devra être plutôt arabo-israélienne, à savoir une paix garantie par les Nations Unies grâce à des négociations sincères et constructives. Il est de notre devoir, de notre responsabilité, d'oeuvrer inlassablement à la réalisation de ce noble objectif.

M. ZUZE (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais pour commencer souligner la présence parmi nous aujourd'hui des membres de la délégation arabe ministérielle, présence qui témoigne de la gravité de la situation sur la Rive occidentale. Par sa contribution, la délégation ministérielle a immensément enrichi le présent débat.

L'adoption de la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 1987, n'a manifestement servi à rien. Les espoirs d'un changement pacifique au Moyen-Orient se sont une fois de plus avérés vains et ont été trahis par l'arrogance d'Israël. La situation dans les territoires occupés par Israël continue d'empirer. Tous les jours, un grand nombre de Palestiniens sans défense sont soit tués soit blessés ou ont les os brisés.

Comme les membres du Conseil s'en rappelleront, la résolution 605 (1987) avait pour but d'empêcher Israël d'adopter des politiques et pratiques qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés et de lui rappeler ses obligations d'Etat Membre en vertu de la quatrième Convention de Genève.

M. Zuze (Zambie)

Israël a réagi à la résolution 605 (1987) avec le mépris qui le caractérise, rejetant tout rôle que pourrait jouer le Conseil de sécurité s'agissant de la sécurité des territoires occupés.

Israël a vraiment fait la preuve de son mépris pour le Conseil de sécurité lorsqu'il a refusé de se conformer aux résolutions 607 (1988) et 608 (1988) dans lesquelles, le Conseil, entre autres, a demandé à Israël d'annuler l'ordre de déportation illégale de civils palestiniens et d'assurer le retour immédiat de ceux qui avaient déjà été déportés.

Une conséquence directe de l'intransigeance et du mépris d'Israël à l'égard des décisions du Conseil a été la grave détérioration de la situation sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées. La situation a encore été aggravée par le fait que le Conseil de sécurité n'a pas pu adopter de mesures appropriées en raison du veto opposé par l'un des membres permanents du Conseil le 1er février dernier. Cet échec est regrettable du fait qu'il a été interprété, à tort, par Israël comme une approbation tacite de ses politiques et pratiques déplorables dans les territoires occupés. Naturellement, le Conseil est maintenant accusé d'indifférence - voire de collusion avec l'opresseur - et d'abandon du peuple palestinien et de sa juste lutte pour son droit inaliénable à l'autodétermination et à une patrie indépendante.

Les choses étant ce qu'elles sont, personne ne devrait être surpris par la tournure dangereuse prise par la situation depuis l'adoption de la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité il y a trois mois. Au cours de cette période, le Conseil est demeuré silencieux, sinon impuissant, devant l'assassinat aveugle d'au moins 110 Palestiniens sans défense, y compris des femmes et des enfants et la détention de plus de 4 000 autres.

Pas plus tard qu'il y a deux jours, le 28 mars, les autorités israéliennes ont annoncé que la Rive occidentale et la bande de Gaza occupées étaient bouclées, soi-disant en prévision des manifestations arabes organisées à l'occasion de la commémoration annuelle de la "Journée de la terre" marquant l'assassinat par les troupes israéliennes le 30 mars 1976 de six Arabes qui protestaient contre la saisie de terres. Par cette mesure - entrée en vigueur aujourd'hui -, Israël a interdit aux journalistes tout reportage sur les territoires occupés. Cette mesure interdit également aux Palestiniens d'entrer en Israël ou d'en sortir.

M. Zuze (Zambie)

L'abus de pouvoir par le recours à la force pour assurer l'autorité est une chose des plus déplorables et doit être condamné unanimement par le Conseil de sécurité dans les termes les plus vigoureux possibles. C'est une répétition des conditions qui règnent à l'heure actuelle dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. En effet, derrière le black-out généralisé et le sceau du secret, les autorités israéliennes sont bien décidées à déchaîner une terreur effrénée et sans précédent et la persécution de Palestiniens sans défense. Cela ressort à l'évidence des paroles du Ministre de la défense israélien qui, pour expliquer les raisons de cette mesure, a dit : "Affrontons-nous; on verra bien qui sera le plus fort". Il est donc évident que cette mesure est un prétexte, sinon un blanc-seing donné à Israël pour infliger un coup décisif aux protestations légitimes du peuple palestinien contre l'occupation illégale continue.

Les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), au nom de qui j'ai l'honneur de parler, sont fermement convaincus que le Conseil de sécurité devrait saisir cette occasion pour se prononcer contre les violations grossières des droits fondamentaux du peuple palestinien et son massacre gratuit par Israël.

Nous tenons à réaffirmer notre appui indéfectible à la juste cause du peuple palestinien pour la liberté, l'indépendance et la paix. Nous tenons également à réitérer notre condamnation énergique de l'occupation illégale continue par Israël de territoires arabes occupés, qui constitue un obstacle majeur au règlement du conflit du Moyen-Orient.

Nous saisissons également cette occasion pour réaffirmer l'urgente nécessité de parvenir, sous les auspices des Nations Unies, à un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien, dont le problème palestinien est partie intégrante. Une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient, telle qu'envisagée par la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale offre le cadre le plus propice à cette fin.

Nous demandons instamment à Israël de faire droit immédiatement aux exigences légitimes du peuple palestinien, qui souhaite vivre dans des conditions de sécurité, de paix et de liberté dans une patrie indépendante. Ce sont d'ailleurs les conditions mêmes que l'Etat d'Israël a cherché à obtenir pour lui-même depuis sa création il y a 40 ans. Israël ne peut donc continuer de nier au peuple palestinien les besoins essentiels auxquels il est lui-même attaché et dont il a

M. Zuze (Zambie)

bénéficié. Nous comptons qu'Israël fera aux Arabes ce qu'il voudrait que les Arabes lui fassent. Jusque-là, les protestations et les manifestations en faveur de la liberté continueront dans les territoires arabes occupés, avec les conséquences négatives habituelles pour l'existence sûre et pacifique d'Israël même. Car Israël ne brisera jamais l'indomptable volonté du peuple palestinien d'être libre et de vivre en paix dans une patrie indépendante. Il n'intimidera jamais les Palestiniens; aucune force au monde ne peut triompher d'une juste cause.

Nous prions instamment Israël et ses alliés d'abandonner sans tarder l'illusion que la paix entre les Arabes et les Israéliens est possible sans la participation active de l'Organisation de libération de la Palestine. Il ne peut y avoir de véritables perspectives de paix sans l'OLP. L'OLP est synonyme de paix au Moyen-Orient. Plusieurs initiatives de paix avortées en témoignent éloquentement. Il en est ainsi parce que l'OLP, au fil de 40 années de lutte incessante, est devenue le représentant authentique et le symbole permanent de l'espoir des Palestiniens dans une nation. Pour reprendre les termes d'Ahmed Khalidi, écrivain palestinien, l'OLP est "le cadre institutionnel de l'identité palestinienne". Pour les Palestiniens, elle est, au sens vrai, une patrie de l'esprit.

Je terminerai mon intervention en félicitant le Secrétaire général pour ses efforts en faveur d'un règlement de la question et en l'encourageant à poursuivre son entreprise. Nous prions également le Secrétaire général de continuer à suivre la situation qui va se détériorant dans les territoires occupés et à faire régulièrement rapport au Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour la façon dont vous avez dirigé les affaires du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également exprimer à l'Ambassadeur Walters notre reconnaissance pour la manière dont il a appliqué ses talents diplomatiques bien connus en qualité de président pour le mois de février.

Heureusement, dirais-je, la presse mondiale n'est pas responsable de la paix et de la sécurité dans le monde. Elle est libre de faire rapport sur les

M. Bein (Israël)

événements comme elle l'entend. Le temps et l'espace consacrés à la couverture de différentes questions ne sont pas fonction du désir ou de la responsabilité d'instaurer la paix ou de résoudre les problèmes du monde, mais ils ont une influence importante sur la façon dont nous percevons les choses. Il est instructif, par exemple, de noter, dans le New York Times du 22 mars, qu'à la page 10, il y a une manchette ainsi conçue : "Les troupes israéliennes tuent des Palestiniens" - un Palestinien - alors qu'à la page 11, en caractères beaucoup plus petits, on peut lire, dans un simple entrefilet, sans même un titre, que 5 000 Kurdes iraqiens sont morts victimes d'armes chimiques. Le manque évident de proportion et d'équilibre en ce qui concerne Israël est illustré clairement par cet exemple, mais cela ne devrait pas être l'étalon auquel les priorités devraient être mesurées dans la communauté internationale.

Comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. A la différence de la presse, donc, au Conseil de sécurité, il faut en priorité s'attaquer aux questions qui menacent véritablement la paix internationale.

La récente et alarmante prolifération de l'utilisation des armes chimiques constitue un danger réel et immédiat pour les citoyens de nombreux pays représentés à cette table. Le Conseil de sécurité s'attaque-t-il à cette grave menace à notre sécurité? Non. Au contraire, il décide d'accéder à la requête arabe de se réunir le 30 mars pour coïncider avec la "Journée de la terre", le jour même où l'OLP appelle à des manifestations violentes contre Israël. Est-ce là une façon efficace et crédible pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités? Je ne le pense pas.

Nous estimons que la présente réunion du Conseil est d'autant plus irresponsable qu'elle est convoquée trois jours avant que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ait prévu de se rendre dans la région à la recherche d'une paix négociée. Le Conseil de sécurité se réunit, non pas pour un appel au calme, dans la recherche authentique d'une paix négociée, mais pour consacrer son temps une fois de plus à des attaques verbales contre mon pays, qui obtiennent des résultats contraires à ceux escomptés. Je pense parfois que si le Groupe arabe investissait un dixième des efforts et de l'énergie qu'il consacre à ces débats stériles au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale à la poursuite véritable d'une paix négociée avec Israël, la paix aurait pu être réalisée il y a longtemps.

M. Bein (Israël)

La conclusion qu'Israël tire de cela, c'est que le Conseil de sécurité est de plus en plus incapable non seulement de faire échec aux menaces majeures à la sécurité régionale, mais, pis encore, de trouver le moyen d'agir de façon responsable et d'encourager le règlement pacifique des différends lorsque l'occasion s'en présente.

Les événements qui se déroulent dans mon pays sont continuellement présentés sous un faux jour dans cette salle.

A entendre certaines déclarations prononcées au Conseil, on pourrait en déduire que les pays arabes et les Arabes palestiniens sont vraisemblablement tous victimes d'une "agression israélienne". En fait, aussi bien Israël que les Arabes palestiniens sont victimes d'une agression continue de certains pays arabes et de certains groupes palestiniens. Qu'il me soit permis de rappeler au Conseil que, depuis qu'Israël a recouvré son indépendance en 1948, il a réussi à résister à quatre guerres et à des actes incessants d'agression menés contre sa souveraineté et ses citoyens.

N'oublions pas qu'Israël contrôle la Judée, la Samarie et Gaza depuis 21 ans uniquement à cause d'une agression de ses voisins.

En 1967, le détroit de Tiran a été fermé à la navigation israélienne et les forces des Nations Unies ont reçu l'ordre de se retirer du Sinaï. Les armées arabes voisines ont été mobilisées dans le but déclaré et explicite d'attaquer Israël. Cela a provoqué la guerre des Six jours. Israël a prié son voisin oriental de ne pas se joindre à cette guerre, mais celui-ci l'a fait et a attaqué Jérusalem. Six jours plus tard, lorsque l'attaque arabe a été repoussée, Israël exerçait son autorité sur la Judée, la Samarie et Gaza.

Dans les jours qui ont immédiatement précédé la guerre des Six jours, le Représentant permanent d'Israël a déclaré dans cette même salle que :

"Il n'est pas trop tard pour que la raison l'emporte." (S/PV.1343, par. 185)
Il a proposé des mesures précises qui auraient pu désamorcer immédiatement la crise et empêcher que la guerre n'éclate. Il a dit :

"Si ces mesures sont prises immédiatement, l'angoisse qui nous étreint tous en ce moment se dissipera et les tensions dangereuses diminueront."

(Ibid., par. 186)

M. Bein (Israël)

Cet appel d'Israël n'a pas été entendu, et l'angoisse qui nous étreignait à ce moment-là a fait place à la tragédie qui se poursuit depuis 20 ans. S'il y a eu une agression, il est évident qu'elle ne venait pas d'Israël.

L'appel lancé par Israël tant aux Arabes vivant en Israël qu'à tous les Etats voisins pour qu'ils vivent en paix et coopèrent au développement de la région participe de son désir fondamental, exprimé dans sa déclaration d'indépendance. Cet appel de paix a été réitéré à plusieurs reprises. Un seul pays y a répondu positivement - l'Egypte, le plus grand et le plus important des Etats arabes. Des négociations directes ont ensuite eu lieu, un traité de paix a été signé et une ère de dialogue et de normalisation s'est ainsi instaurée. Malheureusement, les autres Etats de la région n'ont pas encore admis que cette voie est la seule qui mène à des solutions politiques qui mettraient fin au conflit tragique et permettraient de mettre en place une infrastructure pour satisfaire aux besoins pressants de développement de la région.

Les questions fondamentales restent donc actuellement ce qu'elles étaient précédemment : les Etats arabes sont-ils prêts à reconnaître Israël et ses exigences légitimes de sécurité? En outre, les Palestiniens et les Etats arabes sont-ils disposés à s'attaquer véritablement au problème palestinien d'une façon productive et réaliste qui permette d'aboutir à une véritable solution? Israël, aux termes des Accords de Camp David, avait donné, de bonne foi, son accord à des modalités qui auraient amorcé le règlement du problème palestinien il y a plus de 10 ans. Il est tragique que les Arabes palestiniens, à l'époque comme maintenant, n'aient pas saisi cette occasion de paix.

A ce jour, l'OLP n'a été conséquente que dans une seule chose : elle a combattu et rejeté toute forme de solution politique et, pis encore, a intimidé, voire assassiné, les Palestiniens qui recherchaient vraiment la paix.

Les options sont claires : la persistance de la violence ou la recherche d'une solution pacifique directement négociée entre Israël et une délégation jordano-palestinienne. Il est instructif de noter l'option que l'OLP a choisie.

Le 27 mars - il y a trois jours à peine -, l'OLP a déclaré sur son antenne de radio à Bagdad que son comité exécutif avait annoncé un boycottage du Secrétaire d'Etat Shultz et de ses plans. A l'occasion de la "Journée de la terre", l'OLP a exhorté à la radio les Palestiniens dans les territoires à "jeter des pierres sur les forces de sécurité et à les attaquer avec des couteaux".

M. Bein (Israël)

Pour une organisation qui reste fidèle à son acte constitutif qui, dans son article 19, déclare que l'établissement de l'Etat d'Israël est fondamentalement nul et non avenu, quel que soit le temps qui s'écoule, le message adressé à Israël est tout à fait clair. La solution de l'OLP c'est la dissolution d'Israël. Qu'il me soit permis d'assurer le Conseil que cela ne sera pas le cas.

L'OLP a montré qu'elle continuera à se battre jusqu'au dernier enfant palestinien et derrière cet enfant. Cela ne constituera jamais une base de paix, mais simplement la base d'une continuation de la violence et des effusions de sang.

Ce que nous voyons aujourd'hui en Judée, en Samarie et à Gaza, ce n'est pas une épreuve de force. S'il s'agissait d'une épreuve de force, il n'y aurait pas de question quant au gagnant. Si Israël suivait les modèles de la région et prenait exemple sur la Syrie, qui a maté les émeutes de El-Hamah en 1981 en massacrant quelque 20 000 civils en quelques jours, la situation sur le terrain en Judée, en Samarie et à Gaza serait bien différente à l'heure actuelle.

Israël s'enorgueillit du fait que le code moral et éthique juif sert, depuis 3 000 ans, de phare pour le monde et a ouvert la voie aux codes moraux des relations et des nations. Nous n'avons pas abandonné la pratique quotidienne de ces principes, et les soldats des forces de défense israéliennes sont élevés et éduqués dans ces idéaux.

Depuis le début de ces émeutes, les soldats israéliens en Judée, en Samarie et à Gaza se sont trouvés face à des conditions extrêmement difficiles et, en dépit de provocations intenses et de dangers constants pour leur vie, ont fait preuve de la plus grande modération. Je voudrais signaler que, depuis la fin du mois de décembre, Israël a eu à déplorer 363 blessés parmi ses citoyens et ses soldats. Israël regrette les pertes de vies humaines, juives ou arabes, mais lorsqu'il se trouve face à une foule déchaînée qui utilise des pierres, des barres de fer, des cocktails Molotov et même des vraies balles, il n'a d'autre alternative que d'essayer de réprimer cette violence et de rétablir l'ordre. Ceux qui citent si facilement la quatrième Convention de Genève ne peuvent nier que c'est là la principale responsabilité de toute administration.

Le défi que constitue la réalisation d'une solution politique ne sera pas facilité par les beaux discours et les débats partisans au Conseil de sécurité. En se laissant convoquer pour commémorer des journées du calendrier palestinien, le

M. Bein (Israël)

Conseil met l'accent sur son manque de crédibilité en matière de défense de la cause de la paix. Le Conseil de sécurité devrait être sincère dans sa volonté de favoriser un règlement pacifique du conflit arabo-israélien; il devrait s'efforcer de promouvoir des efforts non préjudiciables qui tendent à encourager l'ouverture de négociations directes entre Israël et ses voisins, sur la base de ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973), car de telles négociations sont la seule voie qui mène à un règlement politique durable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de l'Inde, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, le Conseil de sécurité est contraint d'examiner la situation dans les territoires occupés. Au cours des quatre mois qui se sont écoulés depuis que le Conseil s'est réuni pour la première fois pour examiner cette question, la situation a progressivement empiré, les tueries se sont poursuivies, les troubles et la violence se sont intensifiées.

A ce jour, parmi les Palestiniens, plus d'une centaine ont été tués, plusieurs centaines ont été blessés et plusieurs milliers sont détenus. La politique d'Israël a montré clairement que ce pays n'a pas compris toute la portée et l'importance du nationalisme résurgent qui inspire actuellement les Palestiniens dans les territoires occupés.

Le mouvement a touché toutes les couches de la population palestinienne, même les Palestiniens qui travaillent pour les autorités israéliennes. Plus de la moitié des policiers arabes ont démissionné, et il semble que des responsables de municipalités, de villages et de camps de réfugiés nommés par Israël refusent de coopérer. La liste va s'allonger.

Les gouvernements du monde sont profondément préoccupés. La presse s'est fait l'écho de la consternation et de l'émotion de la communauté internationale devant les événements qui se déroulent sur la Rive occidentale et à Gaza. L'Inde a fait clairement connaître ses vues, tant au Conseil qu'à l'extérieur. Le 6 février, un porte-parole officiel du Gouvernement indien a dit que le Premier Ministre Rejiv Gandhi avait :

"condamné énergiquement les atrocités israéliennes et réitéré l'appui indéfectible du Gouvernement et du peuple indiens à la juste cause palestinienne."

Il y a deux jours, le Gouvernement israélien a bouclé la bande de Gaza et la Rive occidentale et leur population d'un million et demi de Palestiniens dans un effort désespéré pour empêcher les manifestations de la "Journée de la terre". Cela ne va pas aider la situation. Cela empêchera encore moins les Palestiniens d'exprimer leur rejet de la spoliation de leurs terres et leur solidarité avec leurs frères tués en 1976. Nous entendons parler d'autres menaces. Le Ministre de la défense Yitzhak Rabin aurait lancé un défi aux Palestiniens en disant : "Vous

M. Gharekhan (Inde)

avez désigné la "Journée de la terre", eh bien allons-y et nous verrons qui va gagner". Le Premier Ministre Shamir aurait dit au quotidien Maariv que "si les Arabes d'Israël ne se rendent pas à la raison, la réalité sera plus dure et risque d'aboutir à une catastrophe". Des menaces telles que celles-ci ne font que renforcer la volonté des Palestiniens dans les territoires occupés.

Nous demandons instamment aux Nations Unies de prendre les mesures opportunes pour empêcher que la situation ne se détériore encore davantage. Nous savons tous que le Secrétaire général est profondément préoccupé et suit la situation avec beaucoup d'inquiétude. Il continuera de bénéficier de l'appui de l'Inde, quelles que soient les mesures qu'il envisage de prendre à ce stade.

Si l'on veut que la paix revienne dans la région, il faut aborder les problèmes fondamentaux. Un règlement complet, juste et durable doit être trouvé. Les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, doivent être assurés. D'autres éléments essentiels d'un tel règlement sont bien connus et doivent comprendre le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, ainsi que la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Le processus de négociation doit commencer sans retard. L'Inde et une majorité écrasante des Membres des Nations Unies estiment qu'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, telle que prévue dans la résolution 38/58 C, demeure le cadre le plus approprié pour ces négociations. Le dialogue et les consultations doivent être entamés immédiatement avec les Palestiniens et avec leur représentant, l'OLP, ainsi qu'avec toutes les autres parties intéressées.

Les conceptions erronées et myopes de sécurité ne feront qu'accroître l'insécurité pour Israël et les troubles dans la région. L'opinion publique internationale a engendré un certain mouvement vers la paix. Il serait regrettable que l'on perde cet élan et que l'on rate une autre occasion d'assurer un règlement négocié du conflit arabo-israélien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne une lettre dans laquelle il demande à être invité à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec

Le Président

l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à prendre part à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :
Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant cette instance. Au nom de ma délégation, je voudrais également vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Les cordiales relations de coopération entre nos deux pays sont bien connues, et mes contacts personnels avec vous et votre expérience de diplomate chevronné nous garantissent que sous votre direction les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Nous nous retrouvons de nouveau ici pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés et pour discuter des événements en Palestine. Nous nous sommes réunis à plusieurs occasions dans le passé pour discuter de ce problème de façon exhaustive. Mais il n'y a aucun doute que ce ne sera pas la dernière fois que nous nous réunirons pour discuter cette question - du moins en ce qui concerne le proche avenir.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Dans le cadre de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil assume une importante responsabilité en ce qui concerne l'oppression et la répression d'un peuple sans défense - le peuple palestinien - et les actes de génocide dont il est victime.

La tragédie de la Palestine est sans aucun doute la plus grande tragédie à laquelle un peuple a dû faire face au cours de l'histoire. Tout un peuple a été arraché de sa patrie, pour devenir un peuple sans abri, et a été remplacé par un groupe de racistes et de fascistes qui quotidiennement lui infligent des souffrances et lui font subir les pires châtements. Depuis plus de 40 ans, les Nations Unies, qui ont une grande responsabilité en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, discutent de cette question sans y avoir encore trouvé de solution parce que l'entité sioniste et raciste qui a été créée sur l'agression et l'injustice ne fait preuve d'aucun respect pour l'Organisation et refuse de se conformer à ses résolutions. Le représentant illégitime de cette entité que nous venons d'entendre a montré son manque de respect, déclarant ouvertement que son régime fasciste était responsable des massacres qui ont lieu dans les territoires occupés. Allons-nous rester les bras croisés? Il y a ceux qui appuient l'entité sioniste et qui paralysent le Conseil en usant de leur droit de veto ou en fermant les yeux sur ce qui se passe dans les territoires occupés. Vont-ils persister dans leur position? Je veux parler de ceux qui appuient l'entité sioniste en lui fournissant des armes et des fonds ainsi que des gaz qui sont utilisés pour la première fois - comme cela a été le cas il y a quelques jours - et pour lesquels le sol palestinien sert aussi de terrain d'essai. On reste perplexe, en dépit de notre ferme conviction, que ce qui se passe finira par éveiller la conscience des partisans de cette entité qui lui ont fourni fonds et armes. Ils parlent de paix et d'initiatives de paix. De quelle paix s'agit-il, si elle ne donne pas au peuple palestinien son droit à l'autodétermination, si elle ne doit pas mettre fin aux massacres de Palestiniens? Ils parlent d'autonomie limitée. Pourquoi? Le peuple palestinien n'a-t-il pas le droit de vivre? Le Washington Post d'aujourd'hui rapporte ce que le Sous-Secrétaire d'Etat a dit au sujet de la lutte contre le terrorisme. Non seulement il appuie l'entité sioniste, mais il estime qu'elle a le devoir de mettre fin à ce qui se passe. Quel genre de respect des droits de l'homme est-ce là? Le peuple palestinien n'appartient-il pas à la race humaine, dont nous défendons les droits?

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous assistons à la poursuite du massacre du peuple palestinien. Aucune résolution, quelle que soit son origine, ne peut être efficace si la communauté internationale - notamment ceux auxquels incombe une responsabilité lourde et particulière - ne prend pas des mesures efficaces pour mettre un terme à l'agression de l'entité sioniste. Parler de paix tout en fournissant à l'entité sioniste des armes pour massacrer le peuple palestinien et commettre des actes d'agression contre la nation arabe, c'est faire preuve d'hypocrisie. Parler de paix alors que l'entité sioniste reçoit des milliards de dollars pour faire venir un nombre toujours accru de mercenaires sionistes qui créent de nouvelles colonies est un mensonge on ne peut plus flagrant.

L'ambassadeur de Norvège en poste en territoire occupé a dit que ce qui s'y passe est pire que ce qui se passait dans son pays lorsqu'il était occupé par les Nazis. Et c'est un fait. Les pratiques hitlériennes, qui ont été condamnées et que la communauté internationale a déplorées, ne peuvent être comparées aux massacres et à la famine imposée à ce peuple. L'entité sioniste essaie d'isoler totalement les Palestiniens en censurant les médias internationaux. Il y a quelques jours, l'entité sioniste a empêché le peuple palestinien de se ravitailler - fait que l'on ne peut décrire que comme un acte nazi, un acte fasciste.

Hélas, certains justifient cet acte. Certains recommandent à l'entité sioniste de garder les journalistes éloignés des territoires occupés, parce que ceux qui contribuent directement à ce qui s'y déroule actuellement voudraient que le monde entier ignore les tragédies qui frappent la terre de Palestine occupée.

Le représentant sioniste a essayé d'attirer l'attention du Conseil sur des questions non pertinentes. Il a montré un mépris total pour le fond du problème et pour les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Il dépend de l'appui de la principale puissance, de l'appui de certains membres du Conseil de sécurité qui hélas! le lui accordent.

Nous avons à maintes reprises souligné la véritable nature de ce régime, de ce système. Nous l'avons qualifié de régime raciste, comme l'a fait l'Assemblée générale lorsqu'elle a mis sur le même plan le sionisme et le racisme. Cependant, cela ne changera pas la situation sur le terrain, parce que l'agression ne peut être contrecarrée par des résolutions.

M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

Ce qui se passe en Palestine n'est que le début de la véritable résistance du peuple palestinien contre cette entité. Et ce sera le début de la fin. L'histoire nous a enseigné que finalement il y a une fin pour les forces de l'injustice et de l'oppression, si puissantes soient-elles, tout comme il y a eu une fin pour le nazisme et le fascisme. Le sionisme doit prendre fin, et il prendra fin. La nation arabe, avec sa longue histoire de lutte, est sans aucun doute capable d'y mettre fin. Comme nous avons repoussé les croisés impérialistes dans le passé, nous saurons repousser ce pouvoir raciste et sioniste, quels que soient ceux qui l'appuient. L'histoire nous a appris que cette issue est inévitable.

Ce qui se passe en Palestine, en termes de massacres et d'oppression, montre une fois encore la véritable nature du régime sioniste.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Cela montre que lutter contre ce régime est une obligation qui incombe à la communauté internationale. De même que nous nous sommes tous unis pour combattre le nazisme, nous avons le devoir de nous unir pour résister contre le sionisme impérialiste et raciste. Notre résistance ne se fera pas par l'adoption d'une résolution mais par une action collective, en imposant un blocus total au régime raciste, en appliquant les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et en prenant des mesures collectives pour appuyer la révolution du peuple palestinien à l'intérieur par tous les moyens possibles. Je suis certain que le Conseil assumera en fin de compte ses responsabilités et rendra sa décision en adoptant des mesures qui reflètent notre volonté collective de venir en aide au peuple palestinien en butte au génocide aux mains des sionistes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de mon pays et de moi-même.

L'orateur suivant est M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Je lui donne la parole.

M. KADDOUMI [Organisation de libération de la Palestine (OLP)]

(interprétation de l'arabe) : Je voudrais en premier lieu remercier les membres du Conseil de sécurité qui ont bien voulu inviter l'OLP à participer aux délibérations de cet auguste conseil. Je voudrais ici leur exprimer toute ma reconnaissance et vous dire, Monsieur le Président, toute la confiance que j'ai dans vos éminentes capacités, qui vous ont placé à la tête du Conseil de sécurité. L'OLP entretient des relations étroites avec votre pays et votre peuple, et nous sommes fiers de ces relations car elles se fondent sur notre objectif commun : appuyer les peuples, les aider à repousser l'agression, le colonialisme et à instaurer une paix et une sécurité sur une base de justice et d'égalité.

Le Conseil de sécurité a entendu les déclarations franches et claires des ministres arabes ainsi que du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, porte-parole de la nation arabe et du Conseil de la Ligue arabe. Le Conseil de sécurité a également entendu les déclarations des chefs de gouvernement africains, par la voix du représentant de la Zambie ainsi que par celle de mon ami personnel, le représentant du Sénégal. Il a également entendu la déclaration du représentant de l'Inde. Je me propose maintenant d'entrer dans le vif du sujet.

M. Kaddoumi (OLP)

Le Conseil se réunit en un moment crucial, alors qu'Israël vient d'imposer le siège aux territoires palestiniens occupés, bouclant la Rive occidentale et la bande de Gaza et empêchant leurs habitants de rendre hommage à la mémoire des martyrs tombés lors de la "Journée de la terre", journée anniversaire des expropriations commises par Israël en Galilée en 1976. Aujourd'hui, les soldats israéliens patrouillent les rues des villes, des villages et des camps de réfugiés palestiniens armés jusqu'aux dents et le visage grimaçant de haine. Les chars barrent les routes et les issues, et les tirs israéliens prennent pour cible les habitants palestiniens. Quant à notre peuple palestinien, en terre occupée, il brave, indomptable, toutes les mesures israéliennes, résolu à mettre un terme à l'occupation et à reconquérir sa dignité et sa souveraineté bafouées.

Quatre mois se sont écoulés depuis le début du soulèvement palestinien, soulèvement populaire grandissant contre l'arbitraire et l'oppression. Et les Nations Unies, particulièrement le Conseil de sécurité, ont débattu à l'envi des pratiques israéliennes, les ont condamnées et encore condamnées. Hélas! Les Nations Unies demeurent impuissantes à adopter les mesures qui s'imposent pour assurer la protection la plus élémentaire à notre peuple palestinien. Les Etats-Unis d'Amérique, grande puissance, continuent, hélas, d'user du droit de veto pour empêcher le Conseil de sécurité d'adopter une résolution à propos des mesures qu'impose la situation. Voilà comment le monde, représenté par cette organisation internationale investie de la responsabilité du maintien de la paix et la sécurité internationales, demeure impuissant face à la détérioration de la situation.

Quant à Shamir, ce terroriste, il revient de la visite qu'il a effectuée aux Etats-Unis comme quelqu'un qui a "rechargé ses batteries", animé d'une énergie nouvelle, menaçant le peuple palestinien, promettant au peuple israélien de mater ce soulèvement héroïque, et réaffirme qu'Israël est résolu à poursuivre cette politique répressive.

Dès les premiers jours de l'occupation israélienne, Israël a entrepris de confisquer les terres palestiniennes et d'y implanter des colonies de peuplement. Les expropriations s'étendent à présent - je parle ici de la Rive occidentale et de Gaza - à 57 % de la superficie totale des terres. On y a installé près de 67 000 immigrants juifs, sans parler de l'annexion de la ville de Jérusalem et des hauteurs syriennes du Golan et de l'implantation d'autres colonies de peuplement

M. Kaddoumi (OLP)

là-bas. Israël s'est également approprié les ressources en eau, frappant les habitants palestiniens de nouveaux impôts exorbitants. Vingt mille habitations ont été démolies. Les arrestations se comptent par centaines de milliers, les morts par centaines, sans parler de la dispersion et du déplacement des populations.

M. Kadroumi (OLP)

Israël a renforcé son arsenal de mesures répressives et arbitraires depuis le début du soulèvement, en décembre dernier, au cours duquel des centaines de martyrs sont tombés et des milliers de personnes arrêtées. Le Ministre de la guerre israélien, Yitzhak Rabin, du Parti travailliste, a déclaré qu'Israël avait arrêté, au cours du seul mois dernier, 5 000 Palestiniens. Les informations qui nous parviennent font état de l'interruption de grossesse de 120 femmes, due à l'utilisation de bombes à gaz. Il y a plus de 800 blessés palestiniens âgés de trois à 90 ans. Israël a eu recours également à la politique de la matraque, qui brise les os et les membres, pour mater ce soulèvement.

Aujourd'hui, Israël a décidé de fermer les agences de presse et d'information à Jérusalem et à Haïfa, ainsi que dans d'autres villes, et a interdit l'accès aux territoires occupés à la presse internationale, afin de pouvoir continuer à perpétrer ses crimes à l'abri des regards et en toute impunité. Peut-être est-ce là la réponse à ce que disait Kissinger, ex-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Il convient ici de noter que la répression exercée par Israël s'est intensifiée dès le retour de Shamir des Etats-Unis. Le Conseil des ministres israélien a approuvé l'adoption d'autres mesures répressives en envoyant des renforts aux troupes d'occupation qui atteignent le nombre de dizaines de milliers de soldats, ainsi que des centaines de chars. Israël a recours de plus en plus aux munitions réelles; les villes, les villages, les camps de réfugiés sont assiégés. L'eau, l'électricité, l'appui logistique sont coupés. Les habitants sont isolés du monde extérieur; on leur impose le couvre-feu. Des milliers de jeunes sont arrêtés après dissolution de leurs organisations et sont envoyés dans des camps de concentration, au mépris le plus total des droits de l'homme et de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils.

Ces crimes ont secoué la conscience de tous dans le monde. Des voix se sont élevées partout pour les condamner et pour demander qu'il y soit mis fin. Cependant, le Gouvernement américain, malgré la réprobation de l'opinion publique américaine, garde le silence sur ces crimes. Pis encore, il empêche la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la perpétration de ces crimes ou pour accorder la protection la plus élémentaire aux millions d'habitants palestiniens menacés d'extermination, et que guettent la mort ou la faim.

M. Kaddoumi (OLP)

Si les dirigeants israéliens s'imaginent qu'il est en leur pouvoir de conserver longtemps encore les terres occupées et d'y instaurer une sécurité et une paix manu militari, eh bien ils se trompent. La paix ne saurait se fonder que sur les principes de paix, de liberté et de l'égalité pour tous, à l'abri de la persécution et de la discrimination. Telle est la vérité historique, pierre angulaire de la coexistence pacifique entre les peuples de ce monde. Mais les dirigeants israéliens font fi de ces vérités. Ils ont opté pour l'expansion territoriale et pour la supériorité militaire plutôt que pour les principes de justice et d'égalité, qui sont les véritables fondements de la paix et de la coexistence entre Palestiniens et Israéliens. Hélas, ils trouvent un appui matériel et politique auprès du Gouvernement américain.

Il semble qu'Israël entretienne l'illusion que notre peuple palestinien s'est résigné à la situation actuelle. Il poursuit en effet l'occupation des terres palestiniennes et la consacre. Il fonde sa politique sur la prémisse erronée que l'occupation durera toujours. C'est alors que notre peuple s'est héroïquement soulevé pour battre en brèche les illusions israéliennes, telles que la thèse de frontières sûres, thèse selon laquelle les colonies de peuplement servent d'amortisseur en cas d'attaque extérieure. Mais ces colonies de peuplement sont désormais une lourde charge pour l'occupant israélien. Le soulèvement a apporté la preuve de l'hypocrisie de la démocratie dont se réclame Israël et de son prétendu respect des droits de l'homme. Israël apparaît désormais dans toute sa nudité comme une entité raciste à l'instar de l'Afrique du Sud. Le soulèvement palestinien a également détruit les illusions des dirigeants israéliens et leur rêve de la création du Grand Israël.

M. Kaddoumi (OLP)

Notre soulèvement a détruit le mythe de la supériorité militaire israélienne, ainsi que bien des perspectives d'une expansion et d'une croissance israéliennes à l'avenir. Notre soulèvement a également accentué les divisions au sein de la communauté israélienne.

Près de 40 ans se sont écoulés depuis la naissance d'Israël. Toutefois, ce pays n'a obtenu ni la paix, ni la sécurité. Tout au contraire, il a été à l'origine des tensions, du terrorisme et des guerres successives qui ont ravagé la région. La raison en est les ambitions démesurées qui animent les dirigeants israéliens et leur volonté d'expansion qu'ils réalisent en empiétant sur les terres palestiniennes et arabes par la guerre et par l'agression.

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé le Secrétaire général d'oeuvrer en vue de la convocation de la conférence internationale de paix sur la base de ses résolutions, de sa charte et du droit international. Néanmoins, les Etats-Unis et Israël sont la pierre d'achoppement sur laquelle buttent les efforts faits par le Secrétaire général et les Nations Unies dans leur ensemble, car ces deux Etats refusent la convocation de cette conférence internationale et dénie au peuple palestinien le droit de participer à ces efforts internationaux sur un pied d'égalité avec les autres parties et ce pour l'empêcher de recouvrer ses droits nationaux inaliénables et imprescriptibles qui lui sont reconnus par la communauté internationale.

Le plan de paix américain, que M. Shultz, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a présenté lors de sa visite dans la région, ne comprend pas les éléments principaux d'un règlement juste et global. M. Shultz a relancé de vieilles idées empruntées aux Accords de Camp David et au plan Reagan, tous deux rejetés par notre peuple palestinien. Ce plan préconise l'autonomie en tant que substitut de la souveraineté nationale et ne prévoit pas le retrait total d'Israël des territoires occupés. Ce plan ne reconnaît pas d'identité nationale propre au peuple, lui dénie son droit de disposer de lui-même, l'expose à toutes formes de subordination et le prive de son droit à une représentation indépendante et à une participation à la conférence internationale, sur un pied d'égalité avec les autres parties. Ce plan appelle en outre à des élections organisées sous régime d'occupation - l'occupation israélienne. Or nous avons fait auparavant, en 1976 plus précisément, l'expérience d'élections municipales dans les territoires occupés. Les présidents et les membres des conseils municipaux n'ont pas tardé à être victimes d'assassinat, de

M. Kaddoumi (OLP)

déportation, d'exil forcé de la part des forces d'occupation israéliennes. Ces conseils ont été dissous, et les forces d'occupation ont entrepris d'en nommer d'autres. S' imagine-t-on, dès lors, que nous sommes prêts à tenter une expérience analogue alors que nous constatons et que le monde constate avec nous les massacres commis par Israël, les blocus, la famine imposée à notre peuple et les arrestations commises contre lui? Des élections organisées dans les territoires occupés ne doivent avoir lieu que dans le cadre d'une supervision internationale après qu'il sera mis fin à l'occupation israélienne.

Face au visage grimaçant d'Israël, puissance occupante, notre peuple palestinien se défend, défend sa liberté, sa dignité, son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale. Il prend comme arme la pierre pour combattre les soldats de l'occupation israélienne et leur armement perfectionné, et c'est là en vérité un défi courageux et légitime lancé à l'occupation, à l'oppression, à la domination, et c'est là un acte de légitime défense.

Israël ne parviendra pas, en dépit de ses mesures répressives, à revenir dans les territoires occupés, à la situation d'avant le soulèvement populaire qui a débuté au mois de décembre 1987, car notre peuple palestinien refuse l'occupation et refuse la domination israélienne. Il est prêt à consentir tous les sacrifices pour conquérir sa liberté et son indépendance.

C'est au prix de millions de martyrs que les peuples ont conquis la liberté et l'indépendance, triomphé du racisme et du fascisme et remporté la victoire. Aujourd'hui, notre peuple palestinien donne aussi ses martyrs pour résister au racisme et au fascisme israéliens. Israël peut bien tuer des centaines de Palestiniens, en arrêter des milliers. Israël peut bien briser les os des enfants ou faire avorter les femmes enceintes avec ses bombes à gaz, mais il ne pourra rien contre la volonté d'acier de notre peuple, sa volonté de se battre pour sa liberté, pour son indépendance et pour sa souveraineté, sur son sol. Notre peuple vaincra.

Le Conseil, qui est investi d'une responsabilité directe envers la paix et la sécurité, est appelé, en vertu de ses engagements, à adopter toutes les mesures de nature à assurer la protection effective de notre peuple palestinien dans les territoires occupés. Il est appelé à obliger les forces d'occupation à abroger immédiatement toutes les mesures arbitraires qui violent les droits de l'homme et contreviennent aux règles et normes du droit international. Le Conseil de sécurité

M. Kaddoumi (OLP)

doit suivre de près la situation sur le terrain en mettant à contribution les moyens dont disposent les Nations Unies et il doit charger le Secrétaire général de poursuivre ses efforts constructifs dans ce sens.

En conclusion, permettez-moi de remercier le Conseil de sécurité pour l'intérêt qu'il porte à cette cause vitale pour la paix et la sécurité internationales et pour la volonté dont il fait preuve de prendre les mesures urgentes qui s'imposent, pour saisir toutes les chances d'instaurer une paix juste. La foi dans cette institution n'en sera que renforcée, car il ne saurait y avoir de paix sans qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne, ni de sécurité sans la création d'un Etat palestinien indépendant.

M. Kaddoumi (OLP)

Il ne faut pas laisser se perdre l'occasion de trouver une paix juste. Notre organisation internationale en sortira grandie. La paix ne saurait s'instaurer que par la fin de l'occupation israélienne, et la sécurité ne saurait régner que par la création d'un Etat palestinien indépendant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine des paroles aimables et généreuses qu'il a eues à l'égard de mon pays et de sa politique.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Plusieurs orateurs au cours du débat d'aujourd'hui ont contesté les motifs de mon gouvernement en ce qui concerne le conflit entre Israël et ses voisins. Je souhaite rappeler que mon gouvernement s'efforce de trouver une formule convenue qui permettrait des négociations authentiques et directes pouvant conduire à un règlement juste et durable de ce conflit par trop ancien. Nous pensons que les derniers efforts déployés par le Secrétaire d'Etat Shultz contribueront à la réalisation de cet objectif. Nous ne pensons pas que les propos excessifs de certains orateurs aujourd'hui fassent quoi que ce soit pour régler le différend. Nous pensons, au contraire, qu'ils ne servent qu'à exacerber les tensions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil sera fixée après consultations avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 18 h 50.